

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT RGCA11-10-0012-3

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA11-10-0012-3 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin d'introduire de nouvelles dispositions relatives au marché public de quartier.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 juin 2018 et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 5 juin 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate